

Guide d'utilisation de TAIEX INTPA

TAIEX INTPA est l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de la Commission européenne destiné aux pays et territoires partenaires relevant de la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA). Il fournit une assistance technique à court terme rapidement mobilisée en faisant appel à des experts du secteur public des États membres de l'Union européenne (UE) en réponse aux demandes d'assistance des institutions publiques des pays partenaires.

TAIEX INTPA vise à renforcer les contextes des politiques nationales de développement et à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux engagements de l'UE envers le Programme 2030. Les événements TAIEX INTPA peuvent être mis en œuvre en complémentarité avec d'autres modalités de coopération technique dans le pays partenaire.

Quels sont les secteurs couverts par TAIEX INTPA?

L'assistance de TAIEX INTPA couvre tous les aspects et les bonnes pratiques du renforcement des capacités institutionnelles dans les États membres de l'UE concernant les normes et la législation de l'UE. TAIEX INTPA peut soutenir les efforts nationaux des pays partenaires pour atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que les engagements de l'UE et des États membres pour soutenir le Programme 2030.

TAIEX INTPA peut identifier l'expertise dans tous les domaines de l'administration du secteur public, en utilisant un réseau de points de contact nationaux dans les administrations des États membres de l'UE et la base de données en ligne TAIEX qui répertorie plus de 3 000 fonctionnaires.

Qui peut bénéficier de l'assistance de TAIEX INTPA?

Les fonctionnaires des administrations publiques des pays et territoires partenaires de l'INTPA sont habilités à soumettre une candidature à TAIEX INTPA, notamment:

Les fonctionnaires
travaillant dans les
administrations
centrales

Le pouvoir
judiciaire et les
organismes chargés
de l'application de
la loi

L'administration
des parlements
nationaux

Les représentants
des partenaires
sociaux, des
syndicats et des
associations
d'employeurs

dans les pays et territoires partenaires de l'INTPA

Soumission et mise en œuvre de TAIEX INTPA: étape par étape

ÉTAPE 1

PRÉPARATION DE LA DEMANDE

Le demandeur contacte la délégation de l'UE dans le pays pour aborder l'idée d'une demande d'assistance TAIEX. La délégation de l'UE fournit au demandeur le modèle de demande pour la coordination de la rédaction de la demande.

ÉTAPE 2

SOUSSION EN LIGNE

Une fois que la délégation de l'UE a approuvé le projet de demande, le demandeur copie son contenu dans le formulaire en ligne correspondant.

ÉTAPE 3

ÉVALUATION INTERNE DE LA DEMANDE PAR L'UE

La demande soumise passe par un processus d'approbation de cinq jours ouvrables. Une fois que la Commission a officiellement approuvé la demande, la préparation des activités peut commencer.

ÉTAPE 4

ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS

L'équipe de TAIEX INTPA se mettra en contact avec le demandeur pour définir l'ordre du jour, discuter du choix des experts à mobiliser, recevoir la liste des participants et d'autres détails utiles. Une coopération étroite est la clé du succès de l'activité. Le demandeur doit fournir toutes les informations pertinentes dans les délais impartis.

ÉTAPE 5

INTERVENTION DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services externe assurera la logistique de l'événement, les voyages et l'hébergement des experts et des participants ainsi que les installations nécessaires.

ÉTAPE 1: ÉLABORATION DE LA DEMANDE D'ASSISTANCE TAIEX INTPA

Le demandeur contacte la délégation de l'UE dans le pays pour aborder l'idée d'une demande d'assistance TAIEX. La délégation de l'UE fournit au demandeur le modèle de demande pour la coordination de la rédaction de la demande. Il existe des formulaires de demande pour chaque type d'activités TAIEX. Lorsqu'une activité isolée ne peut pas couvrir les besoins, la demande pour une série d'événements est suggérée. Les formulaires de candidature sont disponibles en anglais, espagnol, français et portugais et peuvent être remplis dans les langues correspondantes.

La demande doit contenir des informations détaillées sur la portée et les objectifs de l'assistance demandée. Elle peut inclure le ou les États membres d'où l'expertise doit provenir et même les noms des experts, pour autant qu'ils soient des fonctionnaires d'un État membre. En soumettant une demande, le demandeur s'engage automatiquement à soutenir pleinement la préparation de l'activité et à respecter les délais qui lui seront communiqués.

ÉTAPE 2: SOUSSION EN LIGNE AUPRÈS DE TAIEX INTPA

Une fois que la délégation de l'UE a approuvé le projet de demande, le demandeur copie son contenu dans le formulaire en ligne correspondant:

<https://webgate.ec.europa.eu/TMSWebRestrict/resources/js/app/#/applicationform/home>

ÉTAPE 3: ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Une fois la demande soumise, le processus d'évaluation et de consultation interne à la Commission européenne prendra cinq jours ouvrables. Si la demande est soumise en français, espagnol ou portugais, l'évaluation de la demande prendra cinq jours ouvrables supplémentaires. En cas de remarques, le demandeur sera invité à fournir des clarifications; sinon, une fois que la Commission européenne aura officiellement approuvé la demande, la préparation des activités pourra commencer.

ÉTAPE 4: ORGANISATION DES ACTIVITÉS

L'équipe de TAIEX INTPA se mettra en contact avec le demandeur pour définir l'ordre du jour, discuter du choix des experts à mobiliser, recevoir la liste des participants et autres détails utiles. Une coopération étroite est essentielle au succès de l'activité. Le candidat doit fournir toutes les informations pertinentes dans les délais impartis.

ÉTAPE 5: INTERVENTION DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Un prestataire de services externe déjà établi assurera la logistique de l'événement, les voyages et l'hébergement des experts et des participants ainsi que la logistique des installations nécessaires (salles de conférence, restauration, interprétation, matériel audiovisuel). Le prestataire externe prend en charge la gestion des outils de conférence en ligne, loue les logiciels et le matériel nécessaires à la bonne tenue des réunions en ligne.

Comment fonctionne l'assistance de TAIEX INTPA?

TAIEX INTPA peut organiser les types d'activités suivants:

ATELIERS: réunions rassemblant l'expertise du secteur public (quatre à cinq experts) de différents États membres de l'UE devant un large public (jusqu'à 100 personnes). Les événements TAIEX INTPA peuvent être organisés au niveau national (un seul pays) et/ou régional (ateliers plurinationaux). Les ateliers durent généralement entre deux et cinq jours.

MISSIONS D'EXPERTS: mobilisation d'experts des États membres de l'UE pour fournir des conseils sur des sujets spécifiques (par exemple, des normes techniques; la rédaction ou la mise en œuvre d'une loi, etc.) à un public limité (jusqu'à 20 participants). Les missions d'experts durent de deux à cinq jours.

VISITES D'ÉTUDE: mission d'une institution d'un pays partenaire auprès d'une institution homologue d'un État membre de l'UE. Les visites d'étude durent de deux à cinq jours et elles peuvent concerner jusqu'à cinq personnes.

TRAVAIL À DOMICILE: les experts des États membres effectuent une tâche spécifique de conseil ou de recherche depuis leur domicile. Les missions durent jusqu'à 20 jours ouvrables.

SÉRIE D'ÉVÉNEMENTS: planification séquencée de différentes activités TAIEX INTPA au sein d'une même demande.

ACTIVITÉS EN LIGNE: les ateliers en ligne, les missions d'experts et le travail à domicile sont possibles si nécessaire.

Combien de temps cela prend-il?

Il faut compter deux à trois mois après la soumission d'une demande pour démarrer les activités sur le terrain. Le délai peut dépendre du type et du thème de l'activité ainsi que de la disponibilité des experts des États membres de l'UE et des institutions hôtes.

Qu'est-ce que TAIEX INTPA peut et ne peut pas financer?

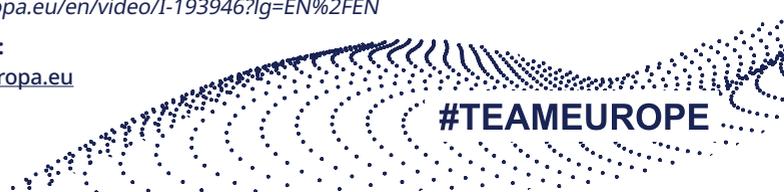
- TAIEX couvre le coût de la participation à tous les types d'activités TAIEX pour les agents publics des États membres de l'UE et des pays partenaires.
- Dans des cas exceptionnels et sur une base bien justifiée, TAIEX peut mobiliser des fonctionnaires d'organisations internationales, des experts privés, des ONG ou des administrations locales. Un bon équilibre entre les fonctionnaires des États membres de l'UE et les autres experts doit être assuré.
- TAIEX ne peut pas cofinancer des activités organisées par d'autres projets ou institutions.

Vidéos de TAIEX INTPA en anglais, espagnol, français, et portugais:

<https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-193946?lg=EN%2FEN>

Pour plus d'informations:

NEAR-TAIEX-INTPA@ec.europa.eu



#TEAMEUROPE